

Publié dans Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques 41, 19-38, 1982,
source qui doit être utilisée pour toute référence à ce travail

LES AVATARS DU DÉTACHEMENT

par Alain LECOMTE, Grenoble

"Si toute chose se comporte comme si la lumière avait un sens alors la lumière avait un sens" J. ROUBAUD

1. Qu'est-ce qu'un raisonnement non formel? Une trivialité: c'est un raisonnement qui prend en compte les contenus et ne se limite donc pas, ainsi, aux formes. D'où l'idée d'aller d'abord chercher des raisonnements qui soient présumés formels, purement formels: démonstrations mathématiques, par exemple, où il est licite que le "faux" entraîne le "vrai", où toutes les démarches peuvent être codifiées au moyen de règles d'inférence explicitement posées: la charpente du discours y est à nu et le revêtement en épouse fidèlement les formes.

Mais serait-il possible que le discours ordinaire ignore ces règles? Serait-il possible que ce que les Anciens appelaient nos "jugements" soient produits entièrement en marge des processus par lesquels nous reconnaissons, depuis Euclide, une assertion "mathématique" pour vraie? N'y a-t-il pas contradiction dans le simple fait de considérer des raisonnements travaillant à partir de contenus? Ou alors, en ce cas, le seul fait de saisir un contenu pour l'intégrer dans un raisonnement n'en fait-il pas une forme? Toute forme n'est-elle pas un contenu pour la forme qui l'englobe et de même, tout contenu n'est-il pas forme pour le contenu qu'il englobe?... A ce tarif, l'opposition de la forme et du contenu n'est plus pertinente, ce qui ruine notre distinction du raisonnement formel et de l'informel. Nous proposerons une autre solution: ce qui nous paraît propre aux mathématiques par rapport aux autres discours, c'est l'usage exclusif qui y est fait du principe d'extensionnalité. Cela est courant: dans toute formule, il est possible de substituer à une proposition composante n'importe quelle proposition ayant même valeur de vérité. Que l'on essaie avec le langage ordinaire: on le sait depuis Frege, ce n'est pas toujours possible, ce que l'on traduit par l'observation souvent faite que ce dit-"langage ordinaire" contient des contextes intensionnels ou encore des contextes où la référence se fait de manière oblique ou bien encore, pour parler comme Quine, des

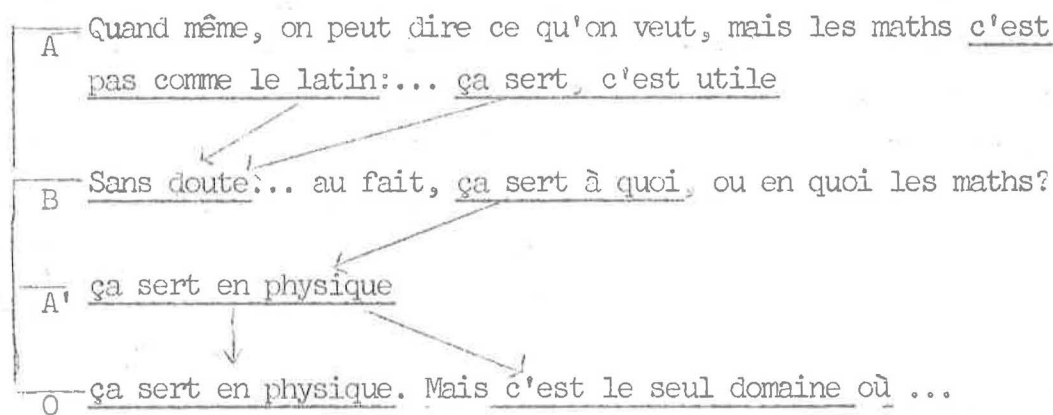
contextes d'opacité.

Transparence et opacité définissent deux genres de discours: dans l'un, tout ce qu'il en est du "sens" (réduit aux questions de vérité/fausseté) peut être étalé devant soi en un système dont chaque maillon est vérifiable, dans l'autre...un "sens" en cache toujours un autre. Nous voulons dire par là qu'il n'y a pas d'unidimensionnalité mais qu'au contraire, il y a une verticalité du discours, qui hiérarchise des points de vue à partir desquels les "sens" (entendons toujours pour simplifier: les valeurs de vérité) sont différents.

Considérons un exemple, pris au hasard:

*"Quand même, on peut dire ce qu'on veut, mais les maths c'est pas comme le latin: c'est dogmatique, sélectif, d'accord, mais au moins ça sert, c'est utile!
- Sans doute...au fait, ça sert à quoi, ou en quoi, les maths?
- Ben, par exemple, en physique...!
Oui, ça sert en physique. Mais c'est bien le seul domaine où ça sert comme ça...etc."* (J.M. LEVY-LEBLOND, L'esprit de sel, p. 31).

On peut ici, trivialement, dégager de ce texte une pluralité de voix, chacune développe un ordre linéaire du discours et chacune possède ses propres "objets de jugements", reconnaît pour vraies, fausses ou dénuées de valeur de vérité certaines assertions à l'exclusion d'autres. Tentons-en une représentation:



Nous avons fait ici figurer les locuteurs fictifs qui s'ordonnent dans ce texte, ou plutôt: des instances de ces locuteurs au fur et à mesure de leur apparition (A' et A par ex. sont deux instances du même locuteur, nous les avons séparées parce qu'elles le sont réellement, par une instance du locuteur B, laquelle induit une modification dans le locuteur A - obligé de répondre, de préciser sa pensée, etc.). Nous pourrions ainsi diviser ces instances de locuteur en faisant ressortir, comme le fait Ducrot

les sujets énonciateurs. Ainsi le locuteur B se "divise"-t-il en deux énonciateurs: E_1 et E_2 . Par E_1 , il s'identifie à A et par E_2 , il s'y oppose, E_1 est l'énonciateur de l'affirmation "sans doute", E_2 celui de la question (donc de la mise en doute) "ça sert à quoi?".

Bref, si nous décomposons ce texte en morceaux:

p : "les maths c'est pas comme le latin"

q : "les maths servent, sont utiles"

r : "les maths servent en physique"

s : "les maths ne servent qu'en physique"

nous constatons que certaines assertions, parmi p, q, r, s sont tour à tour posées comme vraies, problématisées, citées, niées. Au niveau de l'analyse la plus grossière, considérons par exemple la proposition q. Rapportée à A, elle est affirmée, posée dirions-nous, dans un contexte de transparence du point de vue d'un énonciateur identifié à A. Rapportée à B en tant que B est identifié à l'énonciateur E_1 , l'assertion q de A est reprise, c'est-à-dire citée: elle figure alors de ce nouveau point de vue, pour utiliser la terminologie quinienne, en mention. B ne fait que manifester son accord, exprimer q via l'intervention de A. Que q n'apparaisse pas pour B dans un contexte de transparence s'illustre par le fait que, par changement d'énonciation, B en vient à problématiser q. B en tant qu'il s'identifie à E_2 définit alors un point de vue à partir duquel l'énoncé en mention de B/ E_2 se trouve maintenant inséré dans un schéma questionnant, schéma encore ouvert, non saturé: "ça sert à x" c'est-à-dire: "ça sert à quoi?"

Le passage de l'instance B/ E_2 à l'instance A' consiste en une saturation du schéma, c'est-à-dire un retour au contenu donné de nouveau en usage: "ça sert en physique". Pour finir, cet énoncé saturé est rapporté à O mais cette fois en mention (O "cite" A') afin de pouvoir être à nouveau problématisé, c'est-à-dire inséré dans un schéma "p mais q" qui par l'action de "mais" conduit à q nié! On voit donc en quel sens nous parlons d'opacité, de "sens qui en cacherait un autre": il n'y a pas, dans ce discours, de niveau unique suivant lequel s'ordonnerait un enchaînement d'assertions données en transparence, il y a plusieurs niveaux, même s'il existe un niveau "dominant": celui de O, en tant qu'il est celui auquel s'identifie l'"auteur" du texte, metteur en scène de toutes les instances énonciatives. Et la "vérité" de q ne peut avoir sens

que rapportée à une de ces instances, quant à sa "fausseté": elle se construit dans ce discours, autrement dit, le locuteur O nous donne un procédé explicite par lequel elle s'établit: ce n'est pas un procédé d'inférence logique habituel mais un procédé dialogique, or la multiplicité des dialoguants implique nécessairement des fonctionnements "en mention" qui ne peuvent intervenir normalement dans le discours unidimensionnel d'une logique bivalente. Dès que l'on admet donc, un principe dialogique (cf. Bakhtine, F. Jacques...) inhérent au discours, on est obligé d'admettre des occurrences en son sein de contextes d'opacité, limitant l'application du principe d'extensionnalité. Mais à côté de ces contextes, on relève aussi l'occurrence de ce que nous nommerions volontiers des schèmes "formels", schèmes questionnants, de mise en doute, de négation... Nous les dirions, en ce cas, formels^(*), simplement parce qu'ils agissent toujours de façon semblable quels que soient les contenus qu'on puisse y insérer: c'est d'ailleurs la raison pour laquelle des logiciens, des sémanticiens, des pragmaticiens (cf. Ducrot) peuvent en faire l'analyse et en produire une description générale.

Insérer p dans un schéma "...mais..." par exemple, et à la première place, signifie presque toujours qu'on va émettre une assertion qui va aller plutôt dans un sens défavorable à p et que, de ce fait, p va se trouver mis en doute, voire même nié. On peut même arguer de ce que, en général, le discours va se poursuivre sur le deuxième terme (cf. là encore Ducrot) mettons: q, pour avancer que q va justement tirer sa "force" du fait d'avoir nié p, ou que, ce qui revient d'ailleurs au même, qu'il la tire, puisque p dans ce cas-là est plutôt orienté vers non-q, d'une double négation.

Dans ces contextes particuliers, les propositions qui étaient tantôt en usage tantôt en mention, se voient plutôt traitées comme des formes, étant donné que leur contenu est indifférent à l'action qu'elles subissent. Il faut qu'elles soient formes pour ^{/pouvoir} être ensuite contenues, au niveau de ce qui se détache comme évidence ou certitude. L'instabilité forme/contenu devient alors force motrice pour l'avancement du discours.

(*) Ceci repère une acception du mot "formel" dont il ne sera guère question dans la suite de cet article bien qu'elle soit pourtant sans doute première, condition en quelque sorte de la possibilité des autres acceptions.

2. Si nous retournons au problème posé au départ quant à la distinction raisonnement formel/raisonnement non formel, nous nous demanderons dans un premier temps s'il existe du raisonnement formel dans le discours ordinaire. Il faudra sans doute répondre d'abord à la question: qu'est-ce qu'un raisonnement? Nous poserons à titre d'hypothèse qu'un raisonnement consiste en une procédure qui conduit au détachement de certaines assertions. On le voit: nous empruntons les termes à la logique formelle (ce qui ne doit pas hypothéquer notre démarche et l'induire nécessairement dans le sens d'une obligatoire formalité du raisonnement!) nommément à la règle logique du détachement, ou du modus ponens: de P et de $(P \rightarrow Q)$ on déduit Q. (ou: se détache Q). Ce qui soutient un discours, du moins nous le supposons, c'est un (des) mouvement(s) vers la présentation comme vrais de certains énoncés: des certitudes, en somme, certitudes admises, certitudes que le locuteur veut faire partager, ce sont elles qui doivent se détacher de son discours avec un effet d'évidence: oui, c'est bien ça, comme il a raison!

La question posée est donc celle des procédures formelles devant conduire au détachement.

Afin d'étayer cette thèse du détachement nous renverrons à un article précédent, de ces cahiers (no 38) ou à l'article de Marie-Jeanne Borel "Réflexions sur la falsification". La seule affirmation d'un contenu, p ne suffit en général pas à lui donner une valeur assertorique: en disant p, je pense dire à la fois p et que je dis p au point même que si je veux dire les deux choses en même temps, alors je ne dis plus rien, les deux s'excluent. Ce balancement, Marie-Jeanne Borel le traduit en termes philosophiques comme étant celui qui figure entre l'attitude dogmatique (dire p est automatiquement asserter la vérité de p) et l'attitude sceptique (en disant p, j'informe que je dis p). Aucune de ces deux attitudes n'est tenable longtemps dans un discours "ordinaire", il est difficile de toujours poser ce qu'on dit comme ayant valeur assertorique, sans de temps à autre faire référence au fait qu'on le dise et réciproquement on ne peut éternellement viser le fait que l'on dise sans parvenir à dire effectivement quelque chose ("qu'on dise" justement, par exemple, ce qui implique une conversion du sujet énonciateur en objet de son discours, chose qui arrive fréquemment lorsque le discours du sujet est centré sur lui-même - il engendre alors comme dit F. Jacques, au moins une chose: le

"moi" comme fiction consolante-) le discours met donc en pratique cette oscillation et, ce faisant, il lui faut des moyens pour détacher ce qu'il dit vraiment.

Il lui faut, autrement dit, à côté d'un appareillage énonciatif qui sert à poser des instances de sujet énonciateur, des points de repère, des points de vue, etc. un ensemble de procédés qu'on peut voir comme assignant des "valeurs de vérité". Ceci est donc une fonction qui n'est pas à exclure du discours, comme le laisserait supposer une certaine pragmatique hâtée d'en finir avec la logique: il y a des faits de discours qui ont pour tâche de délivrer des certificats de "vérité" ou de "fausseté", il ne s'agit pas alors d'une vérité/fausseté "métaphysique" mais seulement d'une valeur avec laquelle le discours fonctionne, sans qu'importe sa "réalité". Le jeu du furet consiste en général à se passer un objet rapidement de mains en mains sans que cela se voit du point de vue de celui qui est mis à l'épreuve: y a-t-il un jeu du furet possible lorsqu'il n'y a plus d'objet? lorsqu'il est remplacé par des gestes, des mimiques chargées de faire croire en sa présence d'objet absent?

Le détachement d'un sens (à penser toujours en référence au Modus ponens) est-il toujours le lieu d'une formalité? Nous commencerons par rechercher les conditions pour qu'il le soit. Jusqu'à présent, nous avons défini "formel" relativement au principe d'extensionnalité (**). Nous savons par ailleurs comment ce principe est utilisé en mathématiques, pour démontrer la validité d'une expression, même lorsque celle-ci a de quoi surprendre, lorsqu'elle est difficilement argumentable. Qu'il n'y ait pas d'application d'un ensemble E non vide dans l'ensemble \emptyset mais qu'il y en ait une de \emptyset dans \emptyset voilà de quoi étonner. Cela résulte de ce que, dans le premier cas, l'"application" dont le graphe est l'ensemble vide ne peut pas en être une puisque l'implication:

(**) Nous avons cru devoir exclure de "formel" la signification de cet adjectif dans le contexte "système formel" pour la raison qu'on ne saurait, à notre avis, donner comme raisonnement ce qui figure dans un tel système comme pur et simple enchaînement d'écritures. Un schéma d'inférence, dans notre conception, n'est pas une règle de réécriture, ou alors la logique ne serait qu'une grammaire, or la formalisation d'une logique inclut une grammaire et un système déductif.

$$(\forall x)(x \in E) \implies (\exists ! y)(y \in \emptyset) \text{ et } (y = f(x))$$

est nécessairement fausse étant donné que le conséquent est toujours faux et que l'antécédent peut être vrai pour certaines valeurs de x , alors que, dans le deuxième cas, elle en est une puisqu'alors, l'antécédent aussi est toujours faux et que donc l'implication est bien vraie! On pourrait voir là la quintessence du formel: cas où l'on est obligé d'admettre quelque chose non en vertu de ce qu'on dit mais à cause de son insertion dans un monde formel, une logique, logique à qui on demande en quelque sorte, de suppléer les manques de notre argumentation (il serait par exemple bien difficile de justifier autrement cette application de \emptyset dans \emptyset que par "la démonstration" c'est-à-dire le recours au schème de l'implication, difficile de montrer une application reliant "rien" à "rien", difficile d'argumenter en faveur de son existence: cela fait le pain quotidien du pédagogue...encore plus lorsque fantaisie lui a pris de faire semblant de croire que "les maths, c'est du concret"!)

Voilà donc une de nos hypothèses: est-il possible que des phénomènes de détachement aient lieu dans le discours selon ce que certains appellent les "paradoxes de l'implication"? Il y aurait bien là, alors, usage de procédures formelles, au sens que nous venons de développer, c'est-à-dire dans un contexte de carence de notre argumentation: lorsque nous n'avons plus de mots pour le dire et qu'il nous faut faire usage des ressources ultimes de notre espace discursif.

Une première série d'exemples qui nous viennent à l'esprit, serait la suivante:

- (1) *"Si c'est toi l'auteur de cette remarque, alors je veux bien être pendu"*
- (2) *"Si ce type-là est le ministre de l'Education nationale, moi je suis l'empereur de Chine"*
- (3) *"Si tu étais venue, je t'aurais montré la Tour Eiffel"*
(au sens d'un discours "non-sérieux" seulement tourné vers l'affirmation de la non-venue de l'interlocuteur).

Dans tous ces cas, on utilise une formule "si P alors Q" avec P et Q "faux" tous les deux: tu n'es pas l'auteur de cette remarque, je ne veux pas être pendu, ce type-là n'est pas le ministre de l'Education nationale, je ne suis pas l'Empereur de Chine, tu n'es pas venue et je ne t'ai pas montré la Tour Eiffel... On peut certes se poser la question:

dans quel sens entendons-nous "faux"? S'agit-il ici d'une notion tarskienne de la vérité? Est-ce le vrai ou le faux comme "accord/désaccord avec la réalité"? La négation elle-même n'est pas la négation logique ordinaire: je dis que tu n'es pas l'auteur de cette remarque parce que je n'y crois pas et non pas parce qu'il est vrai que tu n'en es pas l'auteur. Je ne t'ai pas montré la Tour Eiffel? Evidemment, puisque tu n'es pas venue! Le problème ne s'est donc même pas posé et c'est cela même que je veux dire. En un sens, les "conclusions" de ces phrases ne sont donc pas les négations citées plus haut, mais soit des dénégations:

je ne peux pas croire que ce soit toi, l'auteur de cette remarque
je ne peux pas croire que ce type soit le ministre de l'Education nationale

soit des façons de montrer une négation, mais sans la dire:

je te dis indirectement que tu n'es pas venue.

Il y a donc une marge entre ces phrases et le simple schème de l'implication matérielle, ou encore la règle classique d'inférence qu'on aurait envie d'appliquer: $p \rightarrow q, \neg q \vdash \neg p$. Néanmoins, dans les phrases (1) et (2), il est clair que le conséquent peut bien être remplacé par n'importe quoi pourvu qu'il n'y ait aucun doute sur la nécessité de sa fausseté: je ne peux pas désirer être pendu, je ne peux pas être l'empereur de Chine, de même aussi sans doute que je ne peux pas vouloir manger mon chapeau, me faire moine ou qu'on me la coupe... Et il n'y a bien sûr aucun lien possible entre les contenus de p et q. La phrase (3) est, de ce point de vue, moins caricaturale: il existe un lien entre p et q qui est tel d'ailleurs qu'on peut immédiatement présumer qu'il s'agit d'une venue à Paris. La situation est donc plus complexe, bien que là aussi, le "je t'aurais montré la Tour Eiffel" admette toute une classe de substituables. Mais ils ne sont définis que par leur commune possibilité lorsqu'on va à Paris (faire visiter le musée Grévin, boire un pot à la Coupole, faire une croisière en bateau-mouche...). Disons simplement que la seule "vérité" ou "fausseté" de l'assertion ne compte pas: il faut encore que ce soit une vérité ou une fausseté en accord avec un espace discursif restreint (qui ne concernerait que le problème de ta venue à Paris, le reste n'étant que littérature, ou plutôt : hors de propos, indéterminable). Cette démar-

cation entre (1) et (2) d'un côté et (3) de l'autre nous permettrait donc de préciser la notion de formalité dont il s'agit dans ces "raisonnements": le formel "se mesure" à la classe de substituables "salva veritae", et même, au champ d'application de la notion de vérité/fausseté dans le discours tenu. S'il est clair qu'en (1) et (2), ce champ est vaste pour le conséquent et en tout cas déterminable indépendamment de l'antécédent, il est non moins clair qu'en (3) il est beaucoup plus restreint à cause de sa dépendance à l'égard de l'antécédent. Il n'y a raisonnement formel qu'à l'intérieur d'une "forme", c'est-à-dire lorsqu'on a délimité un espace de discours, "borné un ensemble de conditions" (Marie-Jeanne Borel).

L'usage qui peut alors être fait de ces bornes, ou de cette limitation de l'espace discursif sous la forme notamment d'un parcours recouvre alors ce que nous entendons par "raisonnement formel".

Exemple:

- (4) "Test national ou pas, les élections partielles ont marqué un renouveau de la droite"
- (5) "Même si ça ne sert à rien, il faut aller manifester"
- (6) "Quelle que soit l'explication particulière que l'on apporte à ce phénomène, on ne peut esquiver la question essentielle..."

Nous dirons que chaque fois, il y a repérage d'un espace où prennent sens les assertions qui vont suivre et en même temps balayage de cet espace

(4) en couvrant l'éventail d'un pôle à un autre
ou (5) en pointant la condition la plus défavorable
ou (6) en parcourant un ensemble fini de possibles
ou bien aussi, en (3), en sélectionnant un terme quelconque d'un ensemble.

Les illustrations possibles de ces raisonnements, en logique classique (par quoi d'ailleurs, on ne saurait poser un fossé infranchissable entre celle-ci et notre discours ordinaire) seraient bien évidemment des règles telles que: $p \Rightarrow q, \neg p \Rightarrow \neg q \vdash q$ (de "si p alors q" et de "si non p alors q" se détache q: on a, là aussi, "balayé" le champ des éventuels, de p à $\neg p$);

$\neg p \Rightarrow p \vdash p$ (règle de Clavius: de si non-p alors p, se détache p, ce que les commentateurs traduisent souvent par: même si p est faux, p est vrai, donc: p);

$p_1 \vee p_2 \vee p_3 \vee \dots \vee p_n, p_1 \Rightarrow q, \dots, p_n \Rightarrow q \vdash q$ (d'un ensemble d'hypothèses alternatives p_1, p_2, \dots, p_n et des n implications, $p_1 \Rightarrow q, \dots, p_n \Rightarrow q$, se détache q).

Quant à (3) la règle d'inférence correspondante serait peut-être la règle de généralisation en logique des prédicats:

$a(x) \vdash (\forall x)a(x)$ (si a est vrai d'un x quelconque alors a est toujours vrai).

Ces schémas ne sont pas des "formalisations" des phrases de (3) à (6) que nous venons de voir: nous supposons plutôt, au contraire, qu'ils en sont des cas particuliers, ou des illustrations. (Il resterait, dans une recherche ultérieure à donner une formulation de ces règles d'inférences générales que la logique classique rend systématiquement opératoires).

Autre exemple auquel nous songeons: on a souvent pu remarquer la fréquence d'apparition dans un discours "dogmatique", de formulations telles que: "Ce n'est pas un hasard si..." ce qui est encore un cas d'inférence formelle. En effet, comme dans "même si p, q ", l'action des morphèmes utilisés est d'indiquer un butoir, une limite, la barre d'un espace et dans ce sens il s'agit d'un parcours implicite, le parcours ici, de toutes les causes contingentes pour lesquelles on pourrait bien avoir p , ce parcours est posé comme fait puis mis à l'écart: ce n'est pas un hasard si on a vu monsieur Dupont avec madame Martin! résultat: qu'on ait un ensemble monsieur Dupont et madame Martin, vient "se détacher" au titre d'action soustraite non au doute (ça hélas... tout le monde a bien vu, même le concierge!) mais au contingent. Le fonctionnement toutefois est légèrement différent de celui des ^{/cas} antérieurs, puisque le parcours a lieu non dans l'antécédent du si, mais dans son conséquent, et il semble difficile de trouver une "loi logique" qui l'illustre.

3. Quels liens ont ces "raisonnements formels" avec d'autres faits, par exemple, l'énonciation d'une certitude au moyen d'une phrase telle que: "je dis que p ", "je promets que p ", "je suis certain que p ", "il n'est pas possible que non- p ". Autrement dit, ce que nous venons de voir concerne-t-il des phénomènes comme:

- . les contextes modaux
- . les performatifs
- . la double négation?

On notera que dans de tels cas, le détachement résulte de l'insertion dans un schéma: "je dis que...", "je promets que...", "je suis certain que...", "il n'est pas possible que non...", sans toutefois qu'il y ait quelque part dans ces schémas des certitudes de l'ordre de "je ne veux pas manger mon chapeau", "(quand on va à Paris) on peut voir la Tour Eiffel" ou bien de l'ordre des nécessités logiques comme p ou non- p . Le détachement se fait, en apparence, tout seul, ou pour filer l'analogie avec la logique de la démonstration, sans qu'il y ait besoin d'axiomes. Ce problème rejoint ce que les pragmaticiens (Cornulier) appellent le passage d'une valeur primaire à une valeur induite. Par exemple, "je dis que la Terre est ronde" a une valeur primaire qui est: "je dis que la Terre est ronde" et une valeur induite qui est: "la Terre est ronde".

Il est difficile de voir une autre solution que celle qui consiste à admettre le fonctionnement, sous ces expressions, de schémas qui utilisent le fait de dire argument. Il semble alors que l'on s'éloigne du raisonnement "formel"

dans la mesure où nous utilisons comme arguments des données non homogènes, comme: ce qui est dit, et le fait de le dire. Leur non-homogénéité interdit alors l'application d'un principe d'extensionnalité. Expliquons-nous: le schéma que nous utiliserions pour de tels détachements, par exemple, dans un contexte "j'affirme que" serait le suivant:

en disant "j'affirme que p "

- 1) j'affirme, et cela est contenu non dans l'énoncé, mais dans l'énonciation même, ce qu'on observe en remarquant qu'en affirmant que p on peut affirmer qu'on l'affirme (alors que lorsqu'on dit "je doute que p ", on ne peut pas dire qu'on doute qu'on doute que p !)
- 2) je dis quelque chose comme "si j'affirme, alors p "
d'où, par détachement: p , le "j'affirme" étant vrai en quelque sorte par nécessité, mais il s'agit-là non d'une nécessité logique, peut-être d'une nécessité pragmatique.

Remarque: il ne paraît pas possible de démontrer qu'on affirme quand on dit "j'affirme", pas plus qu'il n'est possible de démontrer qu'on promet en disant "je promets", contrairement à ce que laisserait entendre Cornulier dans son article sur le détachement du sens. Si on pouvait

ainsi, par la ressource de procédures logiques d'inférence, passer du dire au faire... il serait sans doute possible de démontrer que n'importe quoi correspond à la réalité, à partir du moment où on le dit! C'est pourquoi on ne peut poser un tel "j'affirme" ou un tel "je promets" que comme prémisses d'un raisonnement, et non comme conclusion.

Les contenus "certains" qu'on utilise dans ces schémas existent donc, malgré l'apparence, ils consistent par exemple en ce que "on ne peut pas dire quelque chose sans dire", "on ne peut pas promettre quelque chose sans promettre" etc. C'est là la substance du discours, sa matière; celle-ci ne saurait être niée, la "transmission de pensée" sans discours n'existe pas.

Cette matière, le discours l'utilise aussi pour conclure dans le sens d'une certitude, il est remarquable qu'alors une "règle de détachement" continue à opérer même si elle ne le fait plus dans un contexte extensionnel. Le jeu des places dans un tel schéma est d'ailleurs non régi par l'extensionnalité à gauche comme à droite: "à gauche" parce qu'y figure quelque chose de non homogène à ce qui est dit, "à droite" parce qu'y figure donc nécessairement quelque chose qui renvoie à cette instance particulière qui est à gauche, laquelle n'est autre qu'une position de sujet. Résultat: ce qui figure à droite de "j'affirme que", de "je dis que", de "je suis certain que" etc. a un statut ambigu d'énoncé en usage ou en mention.

Autre façon de spécifier ces formes particulières de détachement: le détachement n'y est que relatif à l'énonciateur qui se représente à gauche du schéma. "Il est certain que" où le "il" est impersonnel produit alors un effet de certitude globale dans la mesure où le "il" impersonnel occulte un sujet énonciateur particulier. Il semble alors que nous soyons en face d'une nouvelle forme de parcours, mais cette fois ayant lieu sur les positions du sujet possibles: de "il est certain que p" se détache p par parcours, à gauche du schéma, des instances énonciatives qui pourraient y figurer, mais qui toutes sont néantisées par ce "il". Un schéma tel que "il est probable que p" ne peut fonctionner ainsi: il n'existe aucune formule "je suis probable que p", je ne peux donc jamais détacher p de cette façon, je ne peux que détacher la probabilité de p. S'il n'existe pas de "je

suis probable que p" par contre il existe: "je crois que p", toutefois même là, p ne se détache pas, car en disant "je crois que p", je ne fais pas que croire, je ne pourrais pas en effet, dire à la suite: "je crois que je crois que p", mais par exemple: "je sais / ou : je dis que je crois que p", d'où: c'est la "croyabilité de p relativement à je" qui se détache et non p. A occulter alors le sujet énonciateur, on obtient un parcours sur eux ("p est croyable" par exemple) au terme duquel se détache la croyabilité de p, ou encore: sa vraisemblance.

Nous avons fait ici un pas, semble-t-il, hors du formel, bien que cela soit discutable. On nous objecterait sûrement que ce que nous sommes en train d'étudier ressort aussi d'une logique et a été développée par exemple dans des "systèmes formels": logiques modales, épistémiques, des attitudes propositionnelles, etc. Ce n'est pourtant pas là le sens que nous avons voulu donner à cet adjectif. L'existence d'un système formel conduit dans le but de décrire un ensemble de régularités n'est pas la preuve du caractère intrinsèquement formel de ces dernières. Nous n'en voulons pour preuve que le fait que nécessairement, par sa formulation même, une logique comme celle du savoir et du croire homogénéise la non-homogénéisable c'est-à-dire ce qui figure à gauche et à droite de nos schémas. Elle est bien une certaine "connaissance" de ces modalités épistémiques mais elle n'en est pas le fonctionnement même, elle en est une "connaissance" par la réduction qu'elle fait subir à des instances énonciatives quand elle les transforme en arguments d'un schéma relationnel.

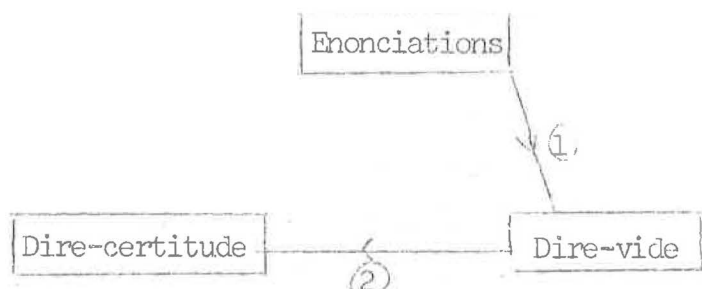
La double négation, enfin, est, pour reprendre les mots de Paul Henry "une forme d'énonciation qui y représente de manière privilégiée la certitude". Certes, il ne s'agit pas de dire simplement que de $\neg\neg p \dots$ se détache p. D'abord pour la simple raison que ceci n'expliquerait rien: aucune certitude supplémentaire n'est a priori contenue dans $\neg\neg p$, qui pourrait ensuite passer sur p au cours du détachement. Cela reviendrait à dire qu'en disant p on affirme p comme certain sous prétexte qu'il existe une règle d'inférence " $p \vdash p$ ". Quelle est donc la certitude qui passe sur p par la seule énonciation de la double négation de p? Paul Henry nous éclaire en signalant qu'une certitude est, aussi, une proposition soustraite au doute. La double négation représente alors la certitude parce qu'elle^l trace une frontière qui sépa-

re de rien; une limite qui ne pose pas un ailleurs".

Nous voudrions tenter ici de commenter cette phrase. Elle nous fait entrer dans une topologie du discours: désormais, nous pouvons encore moins faire référence à la simple écriture d'une règle de détachement en logique extensionnelle c'est-à-dire bivalente. La négation en effet ne saurait être ici conçue comme simple échange du vrai et du faux, lequel nous ferait simplement revenir au point initial lorsqu'on l'appliquerait une deuxième fois, sans qu'il y ait eu de gain, particulièrement quant à la certitude. La négation ici, est rejet (*Verneinung*) c'est-à-dire conservation et en même temps, mise à distance comme assertion. Une première négation de p consiste donc en une mise en doute: p est rejetée hors du dire-certitude. Mais une deuxième négation va à nouveau rejeter p et cette fois, va le rejeter hors du doute, c'est-à-dire dans le domaine de la certitude. Il faut à ce schéma trois instances, représentables comme des "lieux":

- a) un lieu du dire, où les énonciations ne sont ni certaines ni incertaines où elles s'enchaînent les unes aux autres dans l'ordre horizontal du discours;
- b) un lieu du dire-certitude où vient s'inscrire tout ce qui se détache au prix de l'application de certains schémas, formels ou non (ordre vertical de la preuve ou du raisonnement);
- c) un lieu, enfin, du dire vide, négatif du précédent tel que s'y désinscrit tout ce qui se détache et que se détache, dans le discours, tout ce qui s'y désinscrit.

Le parcours de la double-négation est le suivant:



Poser comme le fait Paul Henry la double-négation comme frontière qui sépare de rien c'est pointer le fait que ce schéma, contrairement à ce qu'on pourrait croire n'est pas symétrique, le lieu

du vide, du non-asserté, n'est pas un "ailleurs" au sens où il n'est pas un lieu au même titre que la certitude. Entendons par là qu'il n'est pas de monde possible où les assertions-vides pourraient apparaître comme ce qu'elles ne sont pas.

Ce qui ne se détache pas, on ne peut même pas en parler, puisqu'aucune règle ne nous permet de le circonscrire.

La comparaison peut être faite avec la logique intuitionniste: dans celle-ci, un théorème est lorsqu'il a pu être prouvé et l'ensemble des théorèmes constitue le "dire plein" de la théorie, mais il n'est pas possible de définir un "dire vide", un lieu du non-théorème, car entre autres, cette classe ne coïncide pas avec l'ensemble des théorèmes auxquels on aurait simplement accolé: un "non". On ne peut pas du fait que p soit un théorème, induire que $\neg p$ n'en soit pas un, par exemple, et si on démont-rait que $\neg p$ n'est pas un théorème, on serait encore ...dans le lieu des théorèmes.

4. En résumé, ce petit "parcours" auquel nous nous sommes livrés nous a conduit:

- a) à repérer le raisonnement là où quelque chose se détache, de l'ordre de la certitude, celle du locuteur, celle qu'il veut faire admettre comme telle: et il se détache quelque chose par applications de schémas d'inférence plus ou moins formels, ou bien par soustractions de l'espace du doute (du non-assertorique);
- b) à recenser des acceptions du mot "formel", entre autres lorsque ce mot sert à qualifier un raisonnement.

1. Un premier sens est celui qu'on pourrait dire le plus trivial: les mots et les expressions doivent pouvoir aussi fonctionner comme des formes, autrement dit: il y a des morphèmes du langage ("mais", "pourtant", "si", "même si"...) dont c'est le rôle d'accomplir toujours le même type d'action sur les propositions qui sont dans leur contexte, quels que soient les contenus de celles-ci, condition nécessaire pour qu'une description de ces mots, justement, soit possible (cf. le travail de Ducrot).

2. Il est alors ^{/dans} le discours des contextes d'extensionnalité: nous l'entendons au sens fort, c'est-à-dire des contextes où le

principe d'extensionnalité s'applique: on peut bien mettre à la place d'une expression p quelque expression q que l'on veuille à la seule condition que p et q aient la même valeur de vérité. Le discours énumère alors ses fondements:

- . je ne peux pas me tromper volontairement (cf. "si je ne me trompe pas...")
- . je ne peux pas accepter d'être un imbécile (cf. "la réponse à ce problème est:...ou alors je suis un imbécile")
- . je ne peux pas souhaiter ma propre mort (cf. "...ou je veux bien être pendu")
- . une chose ne peut pas être elle-même et son contraire (cf.: "...ou alors Paris n'est plus Paris")

etc.

Tout comme il énumère ses fondements dans un espace plus restreint, celui de ses conditions d'acceptabilité, à propos par exemple d'un thème particulier qui se trouve développé.

Exemples:

- Test national ou pas, les élections partielles ont montré ...
- On peut avancer toutes sortes d'explications particulières, il n'en reste pas moins que ...
- Même si cela ne servait à rien, il fallait le faire

etc.

Nous avons dit qu'en ces cas, le formel du raisonnement consistait finalement en une opération, effectivement formelle, de parcours (Marie-Jeanne Borel rappelle à ce propos que c'est du reste ainsi que Piaget entendait le mot "formel" dans la notion d'opération formelle: lorsque tout l'éventail des possibles se trouve systématiquement exploré).

Le parcours est d'ailleurs contemporain, dans le discours, de la délimitation de ses bornes, d'où, en raisonnant "formellement" on pose aussi le cadre dans lequel on raisonne, autrement dit, on met de l'ordre, on fait usage pour cela de quelques principes suturants qui nous renvoient pourrait-on postuler, à l'idéologie d'un discours (la formation idéologique qui le borne, idéologie ici n'est pas pris au sens de rapport du sujet à la complétion de son discours). Car, au départ, quelles certitudes a-t-on si ce ne sont celles de l'idéologique ?

3. Il est des sens du mot "formel" que nous ne prenons pas en compte: ainsi celui selon lequel on qualifie de formel un système parce qu'il ne fait usage que des écritures, en tant que marques matérielles, qui y figurent. Cette acception ne nous concerne pas car il ne saurait y avoir là de raisonnement, ni de fait de discours: une machine ne raisonne ni ne discourt; ou bien encore celui selon lequel il suffirait de qualifier de formel tout ce qui possède une formalisation: la formalisation n'est alors pas nécessairement homogène à ce qu'elle formalise et ne confère donc pas à ce dernier un caractère nécessairement formel; (cas des logiques modales, épistémiques, etc.)

Cela nous a mené ainsi à faire le partage de "plus formel" et du "moins formel", vers le moins formel sont réglées toutes les structures de détachement faisant référence à autre chose qu'au principe d'extensionnalité, soit parce qu'elles utilisent le fait de dire et donc l'instance énonciative en tant que telle, soit parce qu'elles font appel à ce que les mathématiciens constructivistes (cf. R. Apéry) appellent des "procédés réguliers de constructions", de façon à se démarquer des mathématiciens formalistes qui se contenteraient des règles d'inférence formelles de la logique classique. Mais user du "procédé régulier de constructions" dans le discours, c'est-à-dire ne pas se contenter de "raisonner formellement", c'est argumenter, et ceci est une autre histoire.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Ce texte renvoie plus particulièrement aux travaux suivants:

- Marie-Jeanne BOREL : "Réflexions sur la falsification", in Réflexions en hommage à P. Müller. Neuchâtel, Messélier, 1982, pp. 13-26.
- Oswald DUCROT, Les mots du discours. Paris, Minuit, 1980 (sur le concept de polyphonie).
- Paul HENRY: "Wittgenstein et la double négation", in Matérialités Discursives, Actes du colloque de Nanterre d'avril 1980. Presses Universitaires de Lille.
- Francis JACQUES : Dialogiques. Paris, PUF, 1979.
- (collectif) Le discours explicatif. Travaux du Centre de recherches sémiologiques, Université de Neuchâtel, nos 38 et 39, 1981.